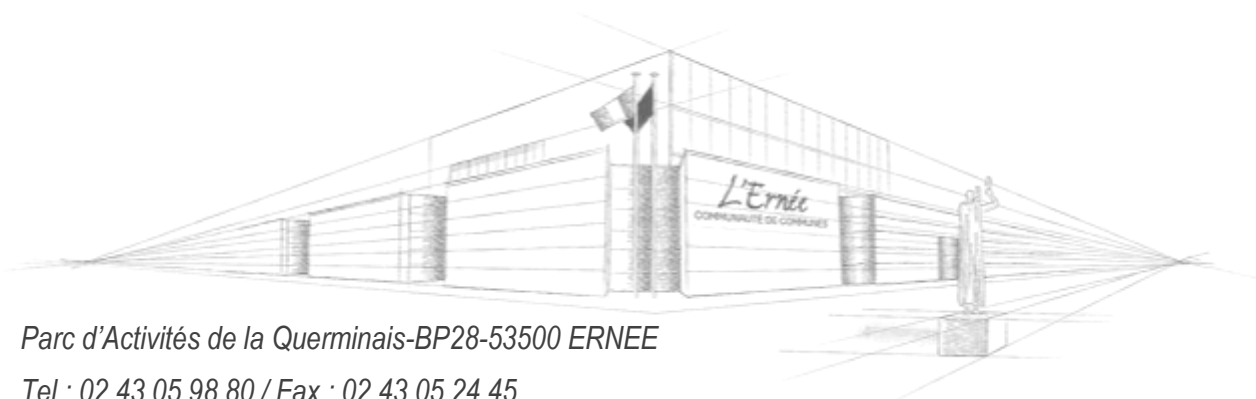


LUNDI 20 JUILLET 2020



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE-RENDU



Parc d'Activités de la Querminais-BP28-53500 ERNEE

Tel : 02.43.05.98.80 / Fax : 02 43 05 24 45

Courriel : accueil@lernee.fr – Site Internet : cc-lernee.fr

ADMINISTRATION GENERALE	1
- Syndicat de bassin de l'Ernée : Désignation des représentants de la collectivité au collège des élus .	1
- Mission Locale de la Mayenne : Désignation des représentants de la Communauté de communes de l'Ernée	2
- Association d'insertion VALOREN' : Désignation des représentants de la Communauté de communes de l'Ernée.....	2
- Comité de programmation LEADER : Désignation des représentants de la Communauté de communes de l'Ernée	3
- Conseil de surveillance de l'hôpital local d'Ernée : Désignation du représentant de la Communauté de communes de l'Ernée	3
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	4
- Pépinière d'entreprises_Atelier n° 2 : Signature d'un bail précaire à destination des Minoteries du château pour deux mois de stockage	4
- Zone d'activités communautaire de « La Mine » sur la commune de La Baconnière : Vente d'une parcelle à destination de Philippe COULON.....	4
- Crise sanitaire COVID-19 : Soutien du Conseil départemental de la Mayenne dans la mise en œuvre du dispositif d'aide au maintien des services nécessaires à la population	5
FINANCES	6
- Cotisation Foncière des Entreprises : Dégrèvement partiel de CFE pour l'année 2020 dans le cadre de la crise COVID 19.....	6
- Décision modificative Budgétaire.....	6

La séance débute à 20h30.

Après avoir procédé à l'appel des membres présents, Gilles LIGOT, Président donne lecture à l'assemblée du procès-verbal de la séance du 8 juin 2020.

Aucune remarque n'est prononcée, le procès-verbal est adopté.

Il donne lecture de la décision du Président prise depuis le dernier Conseil communautaire et précise qu'elle est disponible sur l'espace partagé.

Aucune remarque n'est prononcée à la lecture de la décision du Président.

ADMINISTRATION GENERALE

Syndicat de bassin de l'Ernée :

Désignation des représentants de la collectivité au collège des élus

Rapporteur : Gilles LIGOT

La Compétence GEMAPI a été confiée aux Communautés de communes le 1^{er} Janvier 2018. Cette compétence a pour objet de mettre en œuvre des actions visant au bon fonctionnement des cours d'eau.

La Communauté de communes de l'Ernée a transféré cette compétence, sur une partie de son territoire, au Syndicat de bassin de l'Ernée qui agissait auparavant pour le compte des communes. Cela concerne 13 communes ; seules les communes de La Bigottière et La Croixille ne sont pas concernées.

La Communauté de communes contribue financièrement à ce syndicat et siège à l'assemblée délibérante via des délégués qu'elle doit désigner.

Le nombre de délégués est déterminé par les statuts des syndicats.

Ainsi, il convient de désigner pour le Syndicat de bassin de l'Ernée : 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants

Après avis des communes, il est proposé les délégués suivants :

Communes	Délégué titulaires	Délégués suppléants
Andouillé	Bruno ROULAND	Françoise LEPRETRE
Chailland	Bruno DARRAS	Jean-Pierre HUARD
Ernée	Alain BELLAY	Paul GARNIER
Juvigné	Régis FORVEILLE	Bruno BOUVIER
La Baconnière	Olivier LANCELIN	Thyphaine CHEVALIER
Larchamp	Constant BUCHARD	Rolande JOURDAIN
Montenay	Gervais HAMEAU	Paul CHESNEL
La Pellerine	Auguste FOUCAULT	Fernand COGET
St Denis de Gastines	Dominique HAMON	Philippe BAHIER
St Germain le Guillaume	Aude ROBY	Clément BRETON
St Hilaire du Maine	Nicolas SINOPE	Isabelle DURAND
St Pierre des Landes	Franck FOUSSARD	Eric ROBINEAU
Vautorte	Yoann GARNIER	Bruno PECULIER

APPROUVE A L'UNANIMITE

Mission Locale de la Mayenne :
Désignation des représentants de la Communauté de communes de l'Ernée

Rapporteur : Gilles LIGOT

Monsieur le Président expose que la Mission Locale de la Mayenne exerce une mission de service public de proximité avec pour objectif d'accompagner les jeunes de 15 à 25 ans dans leurs parcours d'insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement.

La Mission Locale regroupe au sein de ses instances administratives les élus des collectivités territoriales, les services de l'Etat, Pôle emploi, les partenaires économiques.

Elle intervient au bénéfice des jeunes domiciliés sur le territoire et de l'Ernée par convention annuelle. Aussi, par courrier en date du 24/06/2020, **l'association sollicite la collectivité pour désigner 1 délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au sein de ses instances.**

Le Président propose de désigner Bertrand LEMAITRE, vice-président en charge des solidarités et services de proximité, comme délégué titulaire et appelle Annick GUILLAUME comme déléguée suppléante.

Le prochain Conseil d'administration aura lieu le 24 septembre 2020 à 17h. Il aura pour objet l'élection du nouveau bureau de l'association qui pourra, au terme de cette réunion, désigner 4 membres pour assumer les missions de Président, Vice-président, secrétaire et trésorier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Association d'insertion VALOREN' :
Désignation des représentants de la Communauté de communes de l'Ernée

Rapporteur : Gilles LIGOT

Monsieur le Président expose que l'association VALOREN', dont le siège social est à Gorrion, a pour but d'insérer professionnellement et socialement les personnes en grande difficulté sociale et résidant sur le territoire du Nord-Ouest du Département.

Pour atteindre son objectif, l'association met notamment en place différents chantiers d'insertion liés à l'environnement, l'amélioration du patrimoine, la culture et la lecture, en priorités sur les communautés de communes de l'Ernée et du Bocage Mayennais.

La Communauté de communes de l'Ernée est adhérente à l'association ; aussi, par courrier en date du 9 juillet 2020, la collectivité a été sollicitée pour désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants afin de siéger au sein de son Conseil d'Administration.

Jacqueline ARCANGER représentait la collectivité au sein de cette instance durant la précédente mandature ; elle expose que l'association Valoren' intervient notamment sur l'entretien des espaces verts et la couverture des livres sur le Bocage mayennais. Les réunions se déroulent à Gorrion.

Sur proposition, le Conseil communautaire désigne :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Joannick LEBON	Danièle DENIAU
Bruno DARRAS	Véronica BIGNON

APPROUVE A L'UNANIMITE

Comité de programmation LEADER :
Désignation des représentants de la Communauté de communes de l'Ernée

Rapporteur : Gilles LIGOT

Monsieur le Président expose que le Groupement d'Action Locale de Haute Mayenne (GAL) pilote le programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) pour le compte de 4 Communauté de communes membres liées par convention : CC du Monts des Avaloirs, Mayenne communauté, le Bocage Mayennais et l'Ernée.

Le programme LEADER est un programme européen sur 6 ans dédié aux territoires ruraux. Pour le mettre en œuvre, l'Europe attribue au GAL une enveloppe financière, des moyens humains pour animer le territoire, accompagner les porteurs de projets, coordonner les actions et assurer la gestion administrative des dossiers.

Dans le cadre du renouvellement du Conseil communautaire, **la collectivité doit désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour siéger dans le collège des membres publics au Comité de programmation LEADER.**

Il est proposé les représentants suivants :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Gilles LIGOT	Régis BRAULT
Régis FORVEILLE	Thierry CHRETIEN

APPROUVE A L'UNANIMITE

Conseil de surveillance de l'hôpital local d'Ernée :
Désignation du représentant de la Communauté de communes de l'Ernée

Rapporteur : Gilles LIGOT

Monsieur le Président expose que les missions du Conseil de Surveillance de l'hôpital sont centrées sur les orientations stratégiques et le contrôle permanent de la gestion de l'établissement.

Il est composé de 3 collèges où siègent des représentants des Collectivités Territoriales (n°1), du personnel de l'établissement (n°2) et des personnalités qualifiées (n°3).

La Communauté de communes de l'Ernée possède de droit 1 siège au sein du Collège n°1 en tant que représentant d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Dans le cadre du renouvellement des mandats, **la collectivité est sollicitée pour désigner son représentant au sein de Conseil de surveillance de l'hôpital local.**

Aussi, le Président propose de représenter la Communauté de communes de l'Ernée de façon permanente et pour la durée de la mandature au sein de cette instance.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Pépinière d'entreprises_Atelier n° 2 :

Signature d'un bail précaire à destination des Minoteries du château pour deux mois de stockage

Rapporteur : Gilles LIGOT

Les Minoteries du Château ont contacté la Communauté de communes de l'Ernée dans le cadre de leur recherche d'un bâtiment de stockage avec quai sur une durée courte (2 mois).

La Communauté de communes dispose actuellement d'un atelier libre dans la pépinière d'entreprises d'une surface de 666 m². Cet atelier a été libéré en février dernier par la société QAMA. Un bail devait être signé avec la société MPI en avril dernier. Ce dernier a été retardé du fait de la crise sanitaire. L'entreprise nous a confirmé son intention de procéder à la location à compter du mois d'octobre 2020.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- **De louer à l'entreprise MINOTERIE DU CHATEAU, l'atelier 2 de la pépinière d'entreprises d'une surface de 666 m² pour un loyer mensuel de 1 998 € HT/mois à compter du 3 août 2020 et pour une durée de 2 mois ;**
- **D'autoriser le Président à signer le bail précaire à intervenir avec l'entreprise.**

APPROUVE A L'UNANIMITE**Zone d'activités communautaire de « La Mine » sur la commune de La Baconnière :**

Vente d'une parcelle à destination de Philippe COULON

Rapporteur : Gilles LIGOT

La Communauté de communes de l'Ernée viabilise actuellement le Parc d'activités de La Mine sur la commune de La Baconnière. La viabilisation de première phase s'est terminée en janvier 2020 et la seconde phase devrait se terminer à l'automne prochain. Le Parc d'activités est composé de 6 lots pour une surface cessible totale de 25 894 m².

Par courrier en date du 7 juin 2020, Monsieur Philippe COULON a sollicité la Communauté de communes pour faire l'acquisition du lot n°3 d'une surface de 3 601 m². L'entreprise souhaite y installer une partie de son entreprise de terrassement et effectuer de la location sur une autre partie du bâtiment.

Le prix de vente des terrains est de 9,10 €/m², TVA à la marge en sus.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **D'approuver la vente du lot n°3 du Parc d'activité de la Mine sur la commune de La Baconnière à Monsieur Philippe COULON d'une surface de 3 601 m² ;**
- **De fixer le prix de vente de la parcelle à 32 769,10 € HT soit 38 241,18 € TTC ;**
- **De mandater Maître HOUET, notaire à Ernée pour la rédaction de l'acte à intervenir**
- **D'autoriser le Président à signer l'acte de vente.**

Monsieur Olivier ALLAIN s'interroge sur le taux de TVA qui est de 16% et demande le mode de calcul.

Etienne GAUFFRE expose qu'il s'agit d'une TVA dite « à la marge » qui est appliquée lorsque le terrain n'a pas fait l'objet d'une TVA lors de son acquisition par la Communauté de communes. Cette TVA est récupérable pour une entreprise assujettie à la TVA.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Crise sanitaire COVID-19 :

Soutien du Conseil départemental de la Mayenne dans la mise en œuvre du dispositif d'aide au maintien des services nécessaires à la population

Rapporteur : Gilles LIGOT

Par délibération en date du 29 juin 2020, le Conseil communautaire a approuvé la mise en œuvre d'un fonds de soutien à destination des TPE du territoire les plus durement touchées par la crise sanitaire. Lors de la mise en place de ce fonds, une enveloppe de 600 000 € avait été envisagée et financée de la manière suivante :

- Communauté de communes de l'Ernée : 220 000 €
- Conseil départemental de la Mayenne : 160 000 €
- Communes (via le FPIC) : 220 000 €.

Par courrier reçu le 3 juillet 2020, le Conseil départemental nous a confirmé son accompagnement financier à hauteur de 8€/habitant, soit 168 200 € pour notre Communauté de communes. L'objet du dispositif départemental est de soutenir les dispositifs d'aide au maintien des services nécessaires à la population définis et mis en œuvre par les Communauté de communes au titre de la mission de solidarité territoriale du Département en période de crise sanitaire.

L'enveloppe du département vient donc en complément des subventions qui seraient accordées par les EPCI. Le montant de l'affectation ne pourra être supérieur à la part versée par la Communauté de communes et ce, dans la limite de 8€ par habitant.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **D'approuver la convention de partenariat à intervenir avec le Conseil départemental de la Mayenne ;**
- **D'autoriser le Président à signer ladite convention**

Gilles LIGOT précise que : « à ce jour une centaine d'entreprises viennent de recevoir leur courrier de notification et seront payées dans les jours qui viennent. Le montant de subventions versées est de l'ordre de 200 000 €. Le dispositif avait été calibré pour 600 000 € entre la CCE, les communes via le FPIC et le Conseil départemental. Nous reviendrons sur le montant total de FPIC à verser lors du prochain Conseil communautaire.

Gérard LE FEUVRE précise que « lorsque les premières entreprises auront touché leurs fonds, des dossiers vont arriver »

Stéphane BIGOT demande « quel était le nombre ciblé et de quelle manière la communication a-t-elle été faite ?

Gilles LIGOT précise « la communication s'est faite assez largement par les communes, la presse, le magazine communautaire, le site internet, les réseaux sociaux et les chambres consulaires.

Jacqueline ARCANGER ajoute que « la communication a été bien faite par la Communauté de communes et les communes ».

APPROUVE A L'UNANIMITE

Cotisation Foncière des Entreprises :
Dégrèvement partiel de CFE pour l'année 2020 dans le cadre de la crise COVID 19

Rapporteur : Gilles LIGOT

Dans le cadre du projet de loi de finances rectificatif n°3, il est proposé aux collectivités de procéder à un dégrèvement exceptionnel de 2/3 de la Cotisation Foncière des Entreprises des secteurs de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme, de la culture, du transport aérien, de l'évènementiel et du sport.

L'État s'engage à prendre en charge 50% du dégrèvement effectué par les collectivités.

Après interrogation des services fiscaux, 24 établissements seraient éligibles à cette mesure.

- Montant de CFE des établissements cibles : 17 212 €
- Dégrèvement de 2/3 de la CFE : 11 475 €
- Reste à charge après participation de l'État : 5 737,50 €

Le projet de loi prévoit un délai maximal de délibération pour les EPCI au 31 juillet 2020.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **D'approuver le dégrèvement de 2/3 de la Cotisation Foncière des Entreprises pour l'année 2020**
- **De mandater le Président pour faire état de cette décision auprès des services fiscaux.**

Serge DESHAYES : « les communes seront-elles prévenues individuellement ? »

Gilles LIGOT : « elles s'en rendront compte lors de leur imposition mais il serait bon de le dire de notre côté »

Bertrand LEMAITRE précise que « les entreprises sont au courant puisque certaines nous ont d'ores et déjà alertés. »

APPROUVE A L'UNANIMITE

Décision modificative Budgétaire

Rapporteur : Gilles LIGOT

DM N°5 - BUBGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article/Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
023/01	Virement à la section d'investissement	-220 000,00	
6745/90	Subventions de fonctionnement aux entreprises - Fonds Territorial Résilience CCE	380 000,00	
7473/90	Subvention Département - alimentation Fonds Territorial Résilience CCE		160 000,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		160 000,00	160 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT*** Opérations non individualisées**

Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
021/01	Virement de la section de fonctionnement		-220 000,00
1313/90	Subvention Département - alimentation Fonds Territorial Résilience CCE		-160 000,00
20423/90	Subventions aux entreprises - Fonds Territorial Résilience CCE	-380 000,00	
Total opérations non individualisées		-380 000,00	-380 000,00

APPROUVE A L'UNANIMITE

Il est 21h21, l'ordre du jour est clos, la séance est levée.

La Secrétaire de séance,
Virginie DENIEL.

Le Président,
Gilles LIGOT.